

ATTENDU QUE la consultation prévue à la loi a été effectuée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications :

QUE monsieur François Colbert, professeur titulaire, École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC), soit nommé membre à temps partiel de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Jean-Pierre Desaulniers;

QUE madame Margot Ricard, professeure, Université du Québec à Montréal, soit nommée de nouveau membre additionnelle à titre temporaire de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs pour un mandat de cinq ans à compter des présentes;

QU'à ce titre, monsieur François Colbert et madame Margot Ricard reçoivent des honoraires de 60 \$ l'heure pour un maximum de sept heures de travail par jour;

QUE monsieur François Colbert et madame Margot Ricard soient remboursés des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

45289

Gouvernement du Québec

### **Décret 1037-2005, 2 novembre 2005**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la conférence provinciale-territoriale des ministres responsables du gouvernement en ligne qui se tiendra à Québec, le 5 novembre 2005

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une réunion ministérielle provinciale-territoriale ou fédérale-provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QU'une conférence provinciale-territoriale des ministres responsables du gouvernement en ligne se tiendra à Québec, le 5 novembre 2005;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur recommandation du ministre des Services gouvernementaux, du ministre délégué au Gouvernement en ligne ainsi que du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QU'une délégation représente le Québec à la conférence provinciale-territoriale des ministres responsables du gouvernement en ligne qui se tiendra à Québec, le 5 novembre 2005;

QUE celle-ci soit dirigée par monsieur Pierre Reid, ministre des Services gouvernementaux et monsieur Henri-François Gauthrin, ministre délégué au Gouvernement en ligne et, en outre, qu'elle soit composée de :

— madame Raymonde Saint-Germain, sous-ministre, ministère des Services gouvernementaux;

— madame Francine Martel-Vaillancourt, présidente-directrice-générale, Services Québec;

— madame Francine Thomas, sous-ministre associée, ministère des Services gouvernementaux;

— madame Jacqueline Dubé, directrice du développement des affaires, Services Québec;

— monsieur Michel Rosciszewski, directeur des politiques, ministère des Services gouvernementaux;

— monsieur Michel Gélinas, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

45290